



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 14 AVRIL 2016

Un petit caillou sur le chemin de la reconquête

François Hollande sera ce soir sur France 2 pendant 90 minutes, pour une émission qu'il aborde avec l'idée d'être candidat à sa succession

BRUNO DIVE,
RÉDACTION PARISIENNE

Il y croit toujours. Il se tient prêt. Il a déjà pensé à tout. François Hollande sera candidat à sa propre succession le moment venu. Bien sûr, assure-t-il, il n'a pas encore pris sa décision, mais tout indique, à l'écouter, que le président sortant n'a aucune intention de raccrocher les gants.

Il voit tout, y compris les sondages calamiteux. Il entend tout, des clameurs de la Nuit debout aux critiques de plus en plus virulentes dans son propre camp. Mais, pour lui, la campagne n'a pas encore commencé, et les cartes seront rebattues lorsqu'elle débutera vraiment.

L'émission de ce soir n'est qu'un petit caillou sur le long chemin de la reconquête. « Ce n'est pas une émission qui peut changer les choses, confie-t-on à l'Élysée. Il n'existe pas d'émission miracle. »

Il se voit en rassembleur

Le miracle, François Hollande l'attend un peu sur sa gauche, beaucoup sur sa droite et aussi sur le front de la croissance.

Côté gauche, il ne dit pas non à une primaire. Bien sûr, pour un président sortant, ce n'est pas dans la « logique des institutions », mais « si c'est la condition pour qu'il y ait un candidat unique de la gauche, il faudra regarder », dit-il. François Hollande considère que pour se qualifier au second tour le principal candidat de gauche doit atteindre les 23 ou 24 % des voix au premier tour, et « c'est très difficile ». Il se voit toujours en meilleur rassembleur de la gauche.

Emmanuel Macron lui est à cet égard utile, mais aussi Manuel Valls et sa ligne autoritaire et laïque, et même Martine Aubry puisque pour atteindre ce seuil de 24 % il faut rassembler « plusieurs sensibilités ». Il en est convaincu : de la droite ou de la gauche, « c'est la force la moins cohérente » qui sera éliminée au premier tour.

Il compte sur la comparaison

Autant dire que François Hollande guette avec gourmandise la primaire à droite, dont il espère surenchères entre candidats et divisions qui laisseront des traces. Il attend surtout le moment où les électeurs pourront comparer les projets de la droite et du Front national avec celui de la gauche.

C'est encore trop tôt et il évitera d'en parler ce soir : ce ne serait pas audible. Mais la loi El Khomri sert

aussi à cela : « Permettre au candidat de gauche de dire : voilà ce que nous avons fait pour réformer le Code du travail et voilà ce qu'aurait fait la droite. »

Il a déjà affûté ses arguments face à ceux qui veulent « tout changer en cent jours » : « On a besoin de cinq ans pour faire les vraies réformes », dit-il. Et il déconseille, pour gagner une présidentielle, de vouloir « casser la baraque ». « Car les gens sont dans la baraque... »

Il veut finir « le puzzle »

Pour « faire revenir les électeurs », il compte aussi sur les « résultats » de sa propre action. Certes, ces résultats tardent un peu à venir, mais il voit déjà une croissance plus forte que prévu (le FMI vient de dire le contraire...), et donc le retournement à l'automne de la fameuse courbe du chômage, dont il n'aime plus beaucoup parler si ce n'est pour souligner que notre démographie oblige à créer beaucoup d'emplois...

« François Hollande compte "mettre de la cohérence" dans ce qu'il a fait depuis quatre ans, et c'est ce à quoi il s'emploiera ce soir »

Il compte enfin « mettre de la cohérence » dans ce qu'il a fait depuis quatre ans, et c'est ce à quoi il s'emploiera ce soir. « Toutes les pièces sont là, il faut reconstituer le puzzle », dit-il.

Il n'a pas d'adversaire favori

Il considère avoir préservé le modèle social tout en ayant modernisé le pays et le modèle républicain, en dépit des attaques terroristes. Il se félicite d'avoir « réduit les inégalités » et fait progresser le pouvoir d'achat – « mais, si je le dis à la télévision, ce ne sera pas entendu », soupire-t-il.

Il n'a pas, assure-t-il, d'adversaire préféré. Il sait que, si c'est Sarkozy, la campagne portera plutôt sur les questions identitaires. Juppé ou Fillon ramènerait en revanche le débat sur les questions économiques et sociales.

Mais l'essentiel, pour lui, c'est de défendre l'idée que « la France a encore un message à porter ».

Reste à bien définir ce message : « Celui qui trouve a gagné », dit François Hollande, qui continue à chercher...

Thèmes

Il y aura trois thématiques abordées au cours de l'émission de ce soir : travail, terrorisme, crise démocratique.

Invités

Ils sont finalement quatre, et non pas six comme prévu (lire ci-dessous), sélectionnés « pour leur implication, pour leur capacité à représenter la société civile et les préoccupations des citoyens » (selon les termes de France Télévisions), afin de dialoguer avec François Hollande. Il s'agit d'un sympathisant FN originaire du Nord, d'une patronne de PME, d'un étudiant qui participe au mouvement Nuit debout et de la mère d'un jeune mort en Syrie, où il était parti faire le djihad.

Temps

L'émission ouvrira par un quart d'heure d'interview menée par David Pujadas et Léa Salamé. Au menu, bilan des quatre premières années du quinquennat et questions d'actualité. Ensuite sont prévues une heure d'échanges avec les quatre Français invités et des questions d'Internaute relayées par le journaliste Karim Rissouli. Enfin, retour pour un quart d'heure de conclusion avec Pujadas et Salamé.

Le logement social contre la « ghettoïsation »



La ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, qui porte le projet de loi. PHOTOS DE SAMUINARF

LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ Le gouvernement veut imposer aux bailleurs sociaux des pratiques plus transparentes et équitables

Présenté hier en Conseil des ministres, le projet de loi égalité et citoyenneté veut rendre « plus équitables » entre les territoires, les attributions de logements au sein d'un parc HLM qui loge 10 millions de Français dans 4,7 millions de logements.

« Aujourd'hui, tout le monde a à gagner, en premier lieu les bailleurs sociaux, à ce qu'il y ait un plus fort équilibre des populations, et notamment que l'entrée dans telle ou telle commune ne soit pas interdite à des ménages du fait de leurs revenus », a déclaré hier la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse.

Le texte fixe des critères nationaux de priorité et impose qu'un quart des attributions, hors des quartiers défavorisés, aille au quart des demandeurs de logements sociaux aux ressources les plus mo-

destes - contre 19 % aujourd'hui. Le préfet pourra attribuer lui-même les logements si les objectifs ne sont pas atteints, et c'est l'intercommunalité, et non plus la commune, qui pilotera ces attributions.

La loi SRU va être durcie

De leur côté, les bailleurs sociaux devront être plus transparents en publiant des données sur leurs immeubles et aussi, d'ici à 2022, leurs logements vacants, afin que les demandeurs de logement puissent se porter candidats.

Deuxième levier : pour éviter la concentration de populations pauvres dans des territoires déshérités, les bailleurs sociaux pourront, au départ d'un locataire, baisser ou augmenter un loyer, afin de « mixer les locataires dans les immeubles »,

suivant leur niveau de revenu. Pour accroître le faible taux de rotation des logements HLM, alors que 1,8 million de ménages attendent un logement social en France, le supplément de loyer demandé aux locataires dont les revenus augmentent « sensiblement et durablement », sera relevé.

Troisième et dernier levier : la loi SRU, qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants de construire 20 % à 25 % de logements sociaux, sera renforcée. Les dispositions coercitives à l'égard des communes « carencées » sont durcies : leur contingent de logements sociaux sera automatiquement transféré au préfet, et elles devront avoir 30 % de logements très abordables dans chaque opération de plus de 12 logements.

Débat budgétaire presque sans fin

CONSEIL RÉGIONAL L'ombre de Ségolène Royal et sa gestion passée de Poitou-Charentes ont plané hier sur l'hémicycle, où il a été longuement question des orientations budgétaires de la nouvelle Région

BENOÎT LASSERRE
blasserre@sudouest.fr

Pour ceux, très nombreux, qui n'y ont jamais assisté, un débat d'orientations budgétaires (qu'on appelle le « DOB ») est une sorte de répétition générale avant le vote du budget primitif. L'exécutif dévoile, avec plus ou moins de précision, ses projets. L'assemblée dit tout le bien ou tout le mal qu'elle en pense et émet des propositions qui seront, ou non, reprises dans le document budgétaire. Le « DOB » ne se conclut pas par un vote, ce qui ne l'empêche pas de durer parfois très longtemps.

Exemple hier au Conseil régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC), où il a été question de budget dès l'ouverture de la séance, à 10 h 30, par un Alain Rousset en panne (temporaire) de micro jusqu'à 17 h 30 passées, avec quand même la pause-déjeuner et un rapport sur le développement durable régional. Il est vrai que toutes les discussions du matin n'ont porté que sur la seule question de savoir s'il fallait ou non maintenir ce débat d'orientations budgétaires, le vote du budget étant prévu le 23 mai.

« Toute la lumière »

Le report était souhaité par les élus d'opposition, qu'il s'agisse de ceux de l'intergroupe présidé par Virginie Calmels ou de ceux du Front national. En cause, on l'a deviné, le fameux audit Ernst & Young sur la situation budgétaire de Poitou-Charentes. Les partisans de Ségolène Royal n'ont pas ouvert la bouche, et

l'ancien président de la Région, Jean-François Macaire, a laissé son fauteuil vide.

Les différents orateurs - Jacques Colombier (FN), Virginie Calmels (LR), Olivier Chartier (LR), Jean Dionis du Séjour (UDI) ou Joan Taris (Modem) - ont estimé qu'il manquait trop d'informations pour débattre des orientations budgétaires.

« Le report du débat d'orientations budgétaires était souhaité par les élus d'opposition »

Si Virginie Calmels a donné acte à Alain Rousset que c'est lui qui « avait expliqué la gravité de la situation », elle l'a en revanche accusé d'« avoir trompé les élus » en présentant un audit qui n'en est pas un. Affirmation d'ailleurs nuancée par son collègue Olivier Chartier, qui n'a pas remis en cause la qualité du travail du cabinet, mais qui a la conviction que « la situation est encore plus dramatique que nous le pensions ». « Toute la lumière doit être faite avant le vote du budget », insiste Virginie Calmels, tandis que Jacques Colombier réclame la création d'une commission d'enquête régionale.

« Ce qui vous gêne, madame Calmels, c'est que c'est nous qui avons découvert le pot aux roses », réplique Alain Rousset. « C'est de mon côté qu'est venue la lumière sur les comptes de Poitou-Charentes », ajoute le président, pour qui la com-



Alain Rousset, hier, aux côtés de deux vice-présidentes picto-charentaises, Nathalie Lanzini et Françoise Coutant. PHOTO LAURENT THEILLET / SUD OUEST

mission d'enquête, « c'est la commission des finances, en qui j'ai toute confiance ». « Et ça change vraiment tout qu'elle soit présidée par un élu d'opposition », se réjouit Joan Taris.

« Pas la main qui tremble »

Hier, Alain Rousset est resté inflexible dans sa posture d'homme qui « tranche dans le vif » et n'a pas « la main qui tremble ». Il a donc opposé un refus catégorique à la demande de report des orientations budgétaires. Du coup, lorsque la discussion sur le fond du « DOB » a enfin débuté, élus FN et Républicains ont quitté l'hémicycle. Elus UDI et

Modem sont en revanche restés. « On est bien, entre nous, non ? » lance Alain Rousset à Jean Dionis, qui ne l'épargne pourtant pas en estimant que « les conditions de travail de ce budget ne sont pas bonnes ».

Alain Rousset a beau rappeler les chiffres, positifs selon lui, de l'ex-Aquitaine, souligner l'exemplarité de Poitou-Charentes dans le domaine de l'apprentissage, il ne convainc pas les centristes, ni ceux de l'UDI ni ceux du Modem. Et c'est même une élue UDI charentaise, Véronique Marenclat, qui lui reproche de sacrifier sur l'autel des économies

le festival Nuits romanes, créé par Ségolène Royal. « Il y a 150 festivals soutenus par la Région, il faut choisir », répond Alain Rousset, qui voit surtout du « clientélisme ».

Le matin même, Virginie Calmels avait d'ailleurs reproché à Alain Rousset de vouloir « imposer de façon brutale le modèle aquitain à l'ensemble de la grande région ». Plus surprenant encore, elle avait estimé que « Ségolène Royal n'a pas tort de se dire victime d'un procès stalinien ». Olivier Chartier, qui pendant cinq ans a combattu l'ancienne présidente socialiste, a regardé ailleurs...

COGNAC (16)

Pesticides : les Charentes vont bientôt agir

Les préfectures de Charente et Charente-Maritime ont rendu public un projet d'arrêté visant à encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires. Alors que la Gironde a recensé, la semaine dernière, 128 communes dont les établissements scolaires sont à moins de 50 mètres des vignes, la Charente en compterait une quarantaine, et la Charente-Maritime 29.

Les représentants de l'État estiment cependant que la typologie du bassin Charentes-Cognac impose des règles plus souples : la distance minimale entre la zone d'épandage et les sites à protéger serait réduite de 50 à 20 mètres, voire 5 mètres en certaines circonstances. La population concernée est invitée à réagir à ces préconisations avant qu'un arrêté commun ne soit pris, courant mai, au moment où les pesticides seront diffusés.

Les Charentes se protègent contre les pesticides

SANTÉ La préfecture de Charente a dévoilé le projet interdisant les pulvérisations à moins de 20 mètres des écoles. La carte complète sur le bassin Charentes-Cognac est à l'étude

JONATHAN GUERIN

cognac@sudouest.fr

Attention sujet sensible. La question des mesures de protection contre les pesticides est sur le devant de la scène depuis quelque temps. En Charente, la préfecture avance de manière certaine mais plus que prudente. Alors que la Gironde a dévoilé la semaine dernière la carte des lieux exposés aux produits phytosanitaires, Salvador Pérez a choisi de présenter uniquement des mesures, sans identifier les communes concernées. Le tout appartient à un projet d'arrêté sur « l'exposition aux produits phytopharmaceutiques », qui devrait entrer en vigueur le mois prochain en Charente et en Charente-Mairitime.

Hier matin, une quarantaine d'élus du Cognacais avaient rendez-vous avec le sous-préfet Olivier Mauré, qui pilote le projet pour le bassin viticole Charentes-Cognac. À la dernière minute, la réunion s'est finalement tenue à huis clos. Pourtant, l'affaire est bien publique : le dispositif est soumis à la consultation jusqu'au 2 mai.

Une protection très variable

Dans le projet d'arrêté, l'interdiction d'épandage des produits phytosanitaires est tout d'abord modulée en fonction du public potentiellement exposé. Autour des établissements d'enseignement, cette prohibition court pendant toute la durée des créations, et sur une période de vingt minutes avant et après la fin des activités scolaires. D'autres règles concernent les crèches, les haltes-garderies ainsi que les maisons d'assistantes maternelles : autour de ces secteurs, les pulvérisations seront proscrites entre 7 et 9 heures le matin, et de 16 à 19 heures l'après-midi.

D'autres critères viennent préciser cet ensemble. La nature de l'activité agricole et le procédé d'utilisation des pesticides sont pris en compte pour déterminer à quelle distance aura lieu l'épandage. En ce qui concerne les arboriculteurs, la diffusion des produits aura lieu en



La commune de Gondeville (en Charente) et son école seraient concernées. PHOTO ANNE LACALDI

dehors des heures ouvrables et devra être distante de 50 mètres des sites à protéger.

C'est exactement la même mesure que celle annoncée la semaine dernière par le préfet de Gironde, mais dans les Charentes, les viticulteurs bénéficieront d'une norme plus souple : ils pourront utiliser les pesticides jusqu'à 20 mètres des sites sensibles. Ce chiffre descend à cinq mètres selon le type de pulvérisation (avec buses antidérives) ou si un filet paragrêle couvre les vignes. « La préfecture a certainement pris en compte deux facteurs : le taux d'équipement en pulvérisateurs modernes est plus grand qu'en Gironde ; et les vignobles moins enclavés dans les communes », détaillait un maire hier, en sortant de la réunion.

De nombreuses dérogations

Des dérogations parachèvent le tout. Les arboriculteurs n'ont pas de distance minimale à respecter si une haie plus haute que leurs arbres les sépare des sites exposés. Même tolé-

rance pour les viticulteurs pour une haie supérieure à trois mètres. Enfin, l'usage de pulvérisateurs confinés (ceux qui diffusent le moins de particules) n'est soumis à aucune distance minimale.

Pour l'heure, les communes à risques ne sont pas connues. Leur identification provient d'un croisement des données entre le Bric (Bureau national interprofessionnel du cognac) et la DDT (Direction départementale des territoires). Selon nos informations, 29 municipalités seraient concernées en Charente-Mairitime et entre 37 et 40 en Charente. La préfecture a seulement indiqué que la carte publiée hier par nos confrères de « Charente Libre » était un simple document de travail et que les consultations qui vont avoir lieu maintenant vont servir à préciser les choses. « Le périmètre exact sera arrêté à la fin des échanges », se borne à divulguer le cabinet du préfet.

Jusqu'au 2 mai, les élus et les habitants des deux départements vont pouvoir donner leur avis. Les résultats seront en suite étudiés pour agir

À L'ORIGINE

Le 5 mai 2014, 23 enfants de Ville-neuve-de-Blaye (Gironde) avaient été pris de malaise à la suite de l'épandage de pesticides sur les vignes alentour, en Haute-Gironde.

Le préfet a depuis recensé les écoles situées à 50 mètres des parcelles viticoles. La semaine dernière, on a appris que 160 établissements, dont le détail n'est pas connu, sont concernés dans le département, sur 128 communes.

« en toute synchronicité », selon les représentants de l'État : les deux préfets signeront simultanément l'arrêté commun dans le courant du mois de mai. Soit juste au moment où les pesticides vont être utilisés. « Dans un premier temps, on sera dans une phase pédagogique, fait valoir une source à la préfecture. Une fois que les choses seront lancées, il y aura évidemment des contrôles. » Reste à savoir si les haies de trois mètres auront poussé d'ici là...

Les taxes communales ont été augmentées

À l'image de nombreuses communes à cette période de l'année, la réunion du Conseil municipal, lundi dernier, portait principalement sur les résultats du budget 2015 et le budget prévisionnel 2016 avec le vote des taxes communales.

En ouverture de séance, le maire Jean-Claude Tessandier a présenté le résultat de clôture de 2015 qui laisse apparaître un excédent de 21 450,08 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'affectation de 17 925,24 euros en recette de fonctionnement pour l'exercice 2016 et de 3 524,84 euros à la section investissements.

Pour mémoire, la commune reprend, dans son budget 2016, le résultat transféré du Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) Val de Soloire, à la suite de la dissolution au 31 décembre 2015, pour un montant de 6 823,63 euros ; somme qui sera à rajouter au budget prévisionnel, au résultat de la commune, soit un montant total en recettes de fonctionnement de 24 748,87 euros.

Hausse substantielle

Mais avant de voter le budget prévisionnel pour l'année en cours, il a été abordé le vote des différentes taxes communales à commencer par l'enlèvement des ordures ménagères qui reste à 12,58 % pour 2016. Concernant les taxes foncières pour le bâti et le non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation, Jean-Claude Tessandier



La mairie de Saint-Brice. PH. G. G.

a proposé une augmentation substantielle afin de retrouver une certaine harmonie avec celles des communes avoisinantes, d'autant que très prochainement un lissage éventuel pourrait intervenir lors de la création de la Communauté d'agglomération. Il a ainsi suggéré aux conseillers municipaux d'appliquer une revalorisation de l'ordre de 17 %.

Du débat houleux qui s'en est suivi, il est ressorti le vote suivant : cinq voix pour (dont celle du maire), cinq voix contre et deux abstentions. Les taux sont donc revus à la hausse, ce qui donne 9,21 % pour la taxe d'habitation au lieu de 7,87 % en 2015 ; 18,68 % pour le foncier bâti au lieu de 15,97 % en 2015 ; 46,80 % pour le foncier non bâti au lieu de 40 % en 2015.

Les élus sont ensuite passés au vote du budget prévisionnel 2016 en l'équilibrant pour la partie fonctionnement à 819 885,56 euros et pour le poste investissements à 132 621,90 euros.

Colette Guné

« Vive la vie ! »

CHATEAUBERNARD C'est est, le personnel de la médiathèque a mis sous cadre les 41 clichés des participants aux rendez-vous photographiques 2016 sur le thème « Vive la vie ! ». L'exposition se découvre depuis mardi jusqu'au jeudi 21 avril dans les salles municipales, 2 rue de la Commanderie (1). Univers suggérés : les enfants, les portraits, les animaux, la mer et la nature. Des ouvrages de photographie invitent à la consultation. Les visiteurs peuvent élire leur vue préférée, jusqu'au mercredi 20 avril. Et pour connaître les coups de cœur du public et du jury, rendez-vous dans les salles



Marylène Carteron, responsable de la médiathèque et son équipe ont classé les photos. PHOTO S. B.



Avec 150 km dans les jambes, les cyclotouristes gardent le sourire. PHOTO ROBERT BLANCHARD

d'exposition à l'occasion du décrochage jeudi 21 avril à 18 heures. Horaires : mardi, mercredi, jeudi de 14 h à 18 h, vendredi de 14 h à 19 h, samedi de 9 h 30 à 12 h 30.

Les cyclistes ont pédalé vers l'estuaire

CHATEAUBERNARD Après le 80 et le 100 km audax, l'association sportive des Verriers cyclotourisme a mis le cap sur le 150 km samedi 9 avril. À ses côtés pédalaient aussi des membres des clubs de Cognac, Barbezieux, Salignac,

Saint-Michel, Jonzac et Gémovac. Ils étaient 45 au départ de Châteaubernard. Au programme de la journée figurait la route panoramique des crêtes sur l'estuaire de la Gironde. Le petit café à Mortagne fut très apprécié, tout comme le repas à Cozes. Les sportifs se souviendront des 20-25 km entre Chenac et Cozes effectués sous une trombe d'eau au contraire de l'après-midi qui se déroula sous un vent favorable. C'est avec 3/4 d'heure d'avance sur leur heure d'arrivée que les cyclistes ont partagé le verre de l'amitié, salle Jean-Tardif.

CHÂTEAUBERNARD

Une salle Muriel-Boursaud

Muriel Boursaud, « Mumu de Châteaubernard », était une figure incontournable du club Sports et Loisirs Châteaubernard tennis de table. Partie trop tôt à l'automne dernier, ses compagnons de route sportifs ont voulu lui rendre hommage. La salle de tennis de table du complexe Jean-Monnet porte désormais son nom.

Elle endosse tous les rôles

Samedi 9 avril, la plaque a été dévoilée. Autour du président du club Thierry Garnier, quatre joueuses, Véronique Bruncanor, Isabelle Courtade, Christelle Pelletant et Béatrice Auriac (Isabelle Délépine était absente). L'émotion était palpable dans la voix du président : « Comme un symbole je souhaite que les filles qui ont composé l'équipe soient près de moi ». Et quelle équipe ! D'abord championnes régionales, les filles s'offrent le titre de vice-championnes de France en Nationale 3, montent en N2 (l'équivalent à l'époque de la proB) où elles se classent 2^e. C'est Muriel Boursaud arrivée au club en 1976, devenue trésorière, qui prend sous son aile l'équipe féminine.

Capitanat, transport, coaching et 3^e mi-temps, « Muriel l'épicurienne » endosse tous les rôles. Thierry Garnier tient aussi à rappeler ses habits de juge arbitre avant de revenir sur ses reconnaissances sportives : médaille d'or départementale, mé-



Michel Boursaud, ses deux fils Fabrice et Yannick et Alain Boursaud le frère de Michel. PHOTO S. B.

dailles d'or et d'argent régionales, lettre de félicitations du ministère de la Jeunesse et des Sports. Muriel Boursaud se retire en 2009. Bretonne, c'était une femme de caractère et ce n'est pas son mari qui dira le contraire : « Même quand elle avait tort, elle avait raison ! ».

« Une équipe soudée »

Véronique, Christelle et Béatrice ont salué son humour et son coaching : « on était une équipe soudée. Muriel rigolait et ne nous stressait pas du tout ». Isabelle Courtade confirme : « Elle nous mettait les yeux en face des trous. Elle avait du bon sens. On rigolait beaucoup, beaucoup ». Mi-

chel Nougaret, président du club durant 33 ans, en sortant les photos se souvient que le titre de vice-championnes pour les filles valait autant que la récompense : un cornet de frites et un tour de manège à la foire du Trône.

Des liens d'amitié, Gilles Bouvier, président de la ligue Poitou-Charentes et Jean-Paul Martin à l'époque directeur technique de zone en ont tissés de très forts avec Muriel Boursaud. Et l'ancien directeur technique souligne : « c'est grâce à l'équipe féminine qu'on a eu cette salle. Une fois qu'elle a été livrée, l'équipe n'existait plus ».

Sandra Ballan

■ Disparition de la visite d'embauche, suivi tous les 5 ou 6 ans au lieu de 2 ans... ■ La loi Travail réforme la médecine du travail ■ Un professeur poitevin parle d'aberration ■ D'autres y voient une opportunité.

Faut-il réformer la médecine du travail ?



D'Edmond, médecin du travail interne, en formation au Sista à l'Isle-d'Espagnac, mène une consultation.

Photo Renaud Joubert

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

«**T**rop de retard», «aucun problème», «bonne collaboration», «trop cher»... Quand on interroge les employeurs charentais sur la médecine du travail, les retours sont très hétéroclites. Certains, comme Cognac Gauthier à Aigre ou Bouchard Delage à Gensac-La-Pallue affirment que, chez eux, toutes les visites sont assurées dans les temps. «Le médecin vient même quatre fois par an assister aux réunions du CHSCT (1)», note Christian Delage. D'autres

témoignent de retards de plusieurs mois, voire années sur les rendez-vous biennaux, ou annuels pour les salariés à risques. Le groupe de matériaux de construction Garandeau qui a plusieurs sites en Charente (Mansle, Confolens, Ruffec) constate par la voix de son responsable, Laurent Richaud, que «l'efficacité des médecins du travail est très variable selon les zones. Sur certains sites, il y a beaucoup de retards, on relance sans cesse, mais c'est difficile. Dans d'autres ça se passe bien». Pour lui, la médecine du travail a un rôle essentiel. «Certains salariés ont de réels problèmes physiques ou moraux, on travaille avec le médecin

pour adapter leur poste de travail ou les aider...» La robinetterie SNRI à Ruffec dit aussi devoir insister pour avoir des rendez-vous, même si, comme chez Lippi, le médecin vient dans l'entreprise régulièrement.

La loi El-Khomri : une aberration

«Il y a parfois quelques décalages à cause de changements de médecins, mais globalement les délais sont plutôt respectés», défend Catherine Garnaud, directrice du Sista (2) à l'Isle-d'Espagnac et du Sista à Cognac. Ces deux entités couvrent les 7.800 entreprises de

Charente. Catherine Garnaud assure que «contrairement à d'autres départements, la Charente est encore plutôt bien lotie en matière de médecins du travail. On en a un pour 3.200 salariés en moyenne, alors qu'en Charente-Maritime, ils sont plutôt à un pour 5.000». D'autres structures, plus petites, comme Prod Optima à Puymoyen qui emploie 20 salariés, interrogent aussi le coût du service de médecine du travail. «71 € par salarié par an, pour un rendez-vous tous les deux ans, c'est cher, estime François Fromentin, le patron. C'est le prix de deux visites chez le médecin et une chez un spécialiste, alors que là, c'est une fois tous les deux ans».

Une visite biennale que l'article 44 de la loi Travail remet en cause, tout comme la visite d'embauche (lire encadré). Une réforme que le D^r Ben-Brick, enseignant chercheur en santé du travail à Poitiers, qualifie «d'aberration». Dans une lettre ouverte qu'il vient de signer avec Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire à l'Inserm, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, il réclame le retrait de ce projet de loi. Pour le professeur Ben-Brick, cet article 44 dénature totalement le rôle du médecin du travail. «La visite d'embauche est là pour que le médecin puisse donner un avis de compatibilité entre la santé du salarié et le poste de travail et éventuellement le prévenir des risques auxquels il va être exposé. Si elle peut être faite 6 mois, un an après l'embauche, et pas obligatoirement par un médecin, elle perd tout son intérêt 1». Pour la rythmicité des visites, envisager de passer de 2 à 5 ou 6 ans, c'est, pour le professeur Ben-Brick, «ne plus jouer ce rôle de santé publique qu'ont les médecins du travail. Une grande majorité de salariés ne consulte que le médecin du travail, il est le dernier

Ce que dit la loi Travail

■ La visite d'embauche disparaît au profit d'une visite d'information et de prévention qui pourra être effectuée par un médecin ou un membre de son équipe.

■ La visite obligatoire tous les deux ans est supprimée et pourrait être remplacée par des visites tous les 5 à 6 ans (ce n'est pas encore fixé).

■ La surveillance médicale renforcée qui concernait les mineurs, femmes enceintes, personnes handicapées ou exposées aux risques, concerne désormais les salariés «affectés à un poste présentant des risques pour sa santé, sa sécurité, celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail».

■ Ces salariés devront passer des examens médicaux d'aptitudes réalisés avant l'embauche puis périodiquement.

Le rôle du médecin du travail n'est pas de sélectionner des salariés pour l'employeur.

garde-fou à effectuer un suivi.» Quant à l'examen médical d'aptitude, et non plus d'aptitude au poste, pour les salariés à risques, le D^r Ben-Brick y voit un contre-sens au rôle même du médecin du travail. «Son rôle est de prévenir toute altération de la santé du salarié du fait de son travail, pas de sélectionner les salariés pour le compte des entreprises ! s'insurge-t-il. Quel salarié se confiera encore au médecin du travail, s'il risque de lui faire perdre son emploi ?»

«Décharger du temps»

Catherine Garnaud, directrice des services de santé au travail d'Angoulême et Cognac, voit plutôt dans cette réforme «une opportunité de s'organiser autrement. A l'heure où le nombre de médecins du travail ne cesse de s'amenuiser [il est passé de 33 en 2006 à 23 en 2014, d'après les chiffres de l'ordre national des médecins, NDLR], et où la population de médecins est vieillissante, déléguer certaines tâches à des équipes peut être une bonne chose». Le Sista et le Sista forment actuellement deux infirmiers du travail. Pour elle, si on laisse au médecin la latitude de choisir, «il pourra décider de voir moins les personnes qu'il estime en avoir moins besoin, comme certains employés de bureau, et se concentrer davantage sur les salariés plus à risques comme les chauffeurs routiers, les personnes qui font les trois huit...» Ces nouvelles organisations pourraient d'après la directrice charentaise décharger aux médecins du temps pour être plus présents en entreprise, faire de la prévention, participer à des cellules de maintien dans l'emploi...

(1) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

(2) Service de santé au travail d'Angoulême.

«Plus de visites occasionnelles»

Le D^r Martignac, médecin du travail au Sista (Service de santé au travail d'Angoulême), à l'Isle-d'Espagnac, depuis 1990, en charge des entreprises de l'Isle-d'Espagnac et de Gond-Pontouvre, un secteur à la fois industriel et commercial, explique ses méthodes de travail, l'évolution du métier et sa vision des améliorations nécessaires.

Il y a de moins en moins de médecins du travail, certaines entreprises évoquent des difficultés à avoir leurs rendez-vous dans les temps, êtes-vous débordé ? D^r Martignac. Normalement, je devrais passer un tiers de mon temps en entreprise, et j'avoue que je n'y arrive pas, car les consultations prennent trop de temps. En 2015, j'ai effectué 1.170 visites périodiques mais aussi 822 non-périodiques. Celles-ci comprennent les visites d'embauche, de pré-reprise, de reprise, mais aussi les visites occasionnelles que sollicitent le salarié, l'employeur...

Ces visites occasionnelles sont-elles en augmentation ?

Oui. En 2015, j'en ai eu 227, 142 demandées par les salariés eux-mêmes, 60 par d'autres médecins, et 22 par les employeurs. C'est une très bonne chose, les médecins généralistes qui voient qu'un des maux de leur patient est en partie lié à leur travail, les envoient davantage vers nous. Il faut que ça continue.

Avez-vous notamment constaté une augmentation des problèmes de santé mentale liés au travail ?

Oui. Contraintes liées au temps, à la qualité, aux mails, à la géolocalisation... La pression mentale est de plus en plus présente. En 2000, sur 19 de mes patients qui avaient rompu leur contrat de travail pour inaptitude médicale, quatre étaient inaptes à cause d'une détérioration de leur santé mentale, en 2015, ils étaient 16 sur 31, soit 52 % contre 21 % il y a 15 ans.

Déléguer à des infirmiers, qu'en pensez-vous ?

Même quand une consultation nous permet simplement de savoir que le patient va bien c'est déjà une information, ça nous donne une vue sur le climat de l'entreprise, c'est important qu'on la fasse nous-même. C'est ce qui fait l'efficacité du médecin du travail : avoir à la fois une vision sur l'ensemble des salariés, et de chaque salarié dans le temps. Ensuite, si c'est nécessaire, on intervient en se basant sur des constats argumentés pas sur des impressions au doigt mouillé. S'il faut changer, ce qu'il nous faudrait ce ne sont pas des infirmiers mais plutôt des assistants formés aux techniques de relevés sonores, produits chimiques... capables de nous épauler dans nos mesures de terrain. Et réduire le nombre de rendez-vous non honorés. En 2015 j'ai eu 296 absences non remplaçables, ce qui représente 99 heures perdues.

Poitou-Charentes occulte les orientations budgétaires

FN et LR ont refusé de participer au débat d'orientations budgétaires de la grande région. Ils estimaient ne pas avoir assez d'éléments sur la situation réelle de Poitou-Charentes.

Richard TALLET
rtallet@charenteinfo.fr

«Les cafés sont servis, je vous remercie». S'il est trop tôt pour juger de sa qualité de président de la nouvelle grande région, Alain Rousset a le sens de la répartie. La pique visait Virginie Calmels qui surjouait la sortie du groupe Les Républicains de l'hémicycle en réexpliquant pour la troisième fois pourquoi les élus LR ne participeraient pas au débat des orientations budgétaires. Il est presque 16h, hier. Le FN et LR sortent. Le débat, second point à l'ordre du jour de l'assemblée plénière de la Région, commence enfin. Une assemblée réunie depuis 10h et qui a passé le plus clair de la journée à ergoter sur le passif de 132M€ de Poitou-Charentes. Toutes les tendances y sont allées de leurs commentaires et observations, parfois très longs, et souvent redondants.



Les élus FN et LR ont quitté l'hémicycle, refusant de débattre des orientations budgétaires en l'état.

Photo R. T.

Calmels défend Royal

Le premier à monter au créneau, c'est Jacques Colombier. Le chef de file du groupe FN demande la parole après le propos liminaire du président. Il est un peu plus de 10h30. En résumé, il dit être «dans l'attente d'un véritable audit et d'informations précises sur la situation. Sans ses éléments, il faut reporter ce débat des orientations budgétaires». Même son de cloche chez Les Républicains. Virginie Calmels dans une interminable intervention, regrette que l'audit n'en soit pas un. «Il y a un triple manque de votre part. Manque d'anticipation de la crise, manque d'anticipation pour faire la lumière sur cette situation et manque de réactivité pour remplacer le vice-président chargé des finances». Jean-François Macaire, désigné vice-président à ce poste en janvier, a rendu sa délégation suite à l'affaire. Sa chaise vide à côté d'Alain Rousset hier, ne laisse pas présager un grand avenir de l'élu poitevin dans l'assemblée. Dans sa longue diatribe, Virgi-

nie Calmels en vient presque à dérailler. «Je suis d'accord avec Ségolène Royal quand elle parle d'un procès stalinien à l'encontre de Poitou-Charentes». L'assemblée rit.

«Vous imposez un modèle aquitain à cette grande région, poursuit la protégée d'Alain Juppé. Il

»

Je suis d'accord avec Ségolène Royal quand elle parle d'un procès stalinien à l'encontre de Poitou-Charentes.

est un peu caricatural de réduire la gestion d'une région à la rigueur financière et d'opposer la situation de Poitou-Charentes aux résultats d'Aquitaine. Quand on a la pression fiscale maximale, heureusement que la capacité de désendettement est aussi faible». «La réponse au problème de Poi-

Après les menaces, Ségolène Royal donne son explication

Après avoir menacé certains élus de les poursuivre pour diffamation, Ségolène Royal, l'ancienne présidente de Poitou-Charentes donne son explication via un document de quatre pages, envoyé à la presse juste avant le débat des orientations budgétaires, hier. «Le rapport additionne des chiffres qui n'ont rien à voir avec la notion de dette». Dont les prêts structurés, qui ont, dit-elle, été contractés «entre 2002 et 2008». Sur les impayés, elle précise: «Le chiffre de

132 millions (...), correspondrait à des actions de formation, de Fril (Fonds régional d'intervention locale), etc. et qui se seraient accélérés avant la fusion des régions par peur de voir disparaître ces actions utiles et appréciées».

Elle ajoute que «les dépenses de la Région traduisent le succès des politiques régionales dans plusieurs domaines: l'apprentissage, les TER, le soutien aux créateurs d'entreprises et aux petites communes pour les équipements publics».

toitou-Charentes ne peut pas être que fiscale», prolonge Olivier Chartier (LR), le président de la commission des finances. «Le débat budgétaire ne peut pas être sérieux quand il y a un flot de centaines de millions d'euros».

Les Picto-Charentais restent muets

Alain Rousset balaie d'un revers l'idée de repousser le débat d'orientations budgétaires. Il rassure sur la mission de la chambre régionale des comptes, élément indispensable pour qu'elle s'exprime. «une analyse au périmètre le plus large possible. La saisine est complète, quasi exhaustive». Et rappelle qu'il faut rendre un budget d'aplomb avant le 30 mai. La séance plénière d'ALCP est prévue le 23 mai. «La réponse à cette situation ne peut pas être que fiscale», convient le président.

Le seul à s'éloigner un peu de ces certitudes, c'est Stéphane Delpeyrat (PS). «La nouvelle région présente une situation budgétaire que beaucoup d'autres nous envient», rappelle-t-il. L'analyse du cabinet Ernst & Young fait apparaître qu'ALPC gardera une capacité de désendettement au-dessous de 5 ans, même en intégrant la situation de l'ex-région Poitou-Charentes.

Il est 13h. Aucun point à l'ordre du jour n'a été abordé. Dans ce débat de plus de 2h30, les seuls à être restés muets sont les anciens élus picto-charentais. Ni Maryline Simoné, ni Joëlle Averlan, ni Françoise Coutant ne se sont exprimées. Joëlle Averlan, à la suspension de séance, s'excuse de faire partie de la majorité et de ne pas se sentir les ailes pour prendre la parole contre son président.

Maryline Simoné reste accrochée au rapport de la chambre régionale des comptes, élément indispensable pour qu'elle s'exprime. Françoise Coutant, vice-présidente (EELV), préfère noter qu'Alain Rousset, lui-même, a défendu, entre autres, le bon résultat en matière de formation des apprentis. Le seul aussi à dire haut et fort qu'il croit réellement «que Jean-François Macaire et les élus picto-charentais n'étaient pas au courant de la situation».

A 14h30, quand les débats ont repris, on croyait le passif apuré. C'était sans compter sur les élus FN et LR qui, avant même la reprise des échanges, ont fait savoir que faute d'éléments budgétaires concrets sur l'ex-Poitou-Charentes, ils quitteraient l'hémicycle au moment de ces fameuses orientations budgétaires.

Véronique Marendat demande le maintien des Nuits romanes

Doubler le nombre de créations d'entreprises. Mettre le paquet sur les formations qualifiantes. Prendre en charge le service public de l'emploi avec une gestion prévisionnelle des besoins du territoire. Maintenir l'effort d'investissement tout en préservant l'équilibre budgétaire. La TICPE (la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) généralisée à tout le territoire. Supprimer la taxe sur le permis de conduire. Trouver une taxe médiane sur les cartes grises. Développer le numérique avec l'installation de 600.000 prises raccordées à la fibre optique. Sur ces grandes orientations, déclinées par l'équipe d'Alain Rousset, Véronique Marendat (UDI) n'a rien à dire. Elle est

même pour. «Mais il y a un décalage entre votre discours et la réalité de vos actions». La maire de Segonzac attaque: «Vous supprimez les Nuits romanes parce que ce serait trop coûteux à l'échelle de la grande région. Rien ne nous y oblige. Combien de petites structures vous sacrifiez. N'y avait-il pas d'autres alternatives?». Elle reproche au président d'avoir pris la décision, seul, sans consulter les commissions. Et dans un ultime espoir, elle demande à Alain Rousset, «comme un signal positif, de revenir sur cette décision». Le président répond que s'il devait revenir en arrière, «il faudrait alors choisir entre le maintien des Nuits romanes ou continuer à soutenir les 150 festivals de Poitou-Charentes».

Pesticides: un arrêté et «un premier pas»

- Hier à Cognac, l'État a présenté aux élus son projet d'arrêté limitant l'utilisation de pesticides près des écoles, en présence d'élèves
- La carte des sites sensibles devrait évoluer
- Le cas des particuliers a été abordé.

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

La volonté de l'État d'agir en toute «transparence» sur le dossier des pesticides s'arrête parfois aux portes des réunions. Hier matin, pas question de voir la presse se présenter à La Salamandre à Cognac pour assister à la réunion «technique» en présence d'une cinquantaine d'élus, sur le projet d'arrêté préfectoral pour interdire les pesticides à moins de 50 m (ou 20 m) des écoles, quand les enfants sont présents (lire CL d'hier). «C'était une réunion d'information pour les maires», explique-t-on du côté de la préfecture. Pour rappel, ce projet soumis à la consultation du public jusqu'au 2 mai, concerne pour l'instant une quarantaine de communes. Dans



La carte des écoles exposées aux pesticides (ici la maternelle de Mersins), devrait évoluer d'ici la publication de l'arrêté.

Photo J. D.

celles-ci, écoles, mais aussi crèches haltes-garderies, établissements de santé ou aires de jeux pour enfants, auront droit à un traitement particulier : pas de pesticides pendant les activités de plein air.

La question des particuliers sur la table

À l'issue de cette réunion d'échanges d'une bonne heure, les élus présents résument le projet: «C'est une première avancée, un bon premier pas», pour le dire par exemple avec Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard, présent hier. «Je n'ai que trois ou quatre viticulteurs sur ma commune, certains à proximité d'écoles. Je vais les réunir pour les sensibiliser à cet arrêté». Un rôle de sensibilisation mais pas seulement, comme l'explique Marie-Catherine Bellec, 1^{re} adjointe de Louzac-Saint-André: «Ce projet d'arrêté, on a l'impression que c'est le début de quelque chose.» Parce que la question des particuliers s'est rapidement posée au cours de cette réunion. «J'ai par exemple évoqué le cas des lotissements à proximité des vignes ou celui dans ma commune du terrain de tennis. On a l'impression que ce sujet reste assez flou avec des réponses parfois contradictoires», explique Elisabeth Dupont, maire de Gondeville, qui a par ailleurs mis en place depuis un an un système efficace entre l'école communale et les viticulteurs voisins (lire ci-dessous). Mais l'élue tempère en reconnaissant que «le sujet est très sensible et que c'est déjà une bonne chose d'avancer pas à pas sans pointer du doigt les viticulteurs». L'État a lui confirmé que sa démarche est nationale, comme le montre le projet d'arrêté en Gironde, mais aussi dans d'autres régions viticoles et arboricoles. La réunion a permis également d'apprendre que la carte présentée des

quarante communes aux sites sensibles risque d'être modifiée. «Les repérages effectués par la Direction départementale des territoires (DDT) ne sont pas assez fins, explique un participant à la réunion. Ils vont s'appuyer sur les élus mais aussi croiser leurs données avec celles du BNIC». Avec une carte qui devrait se rapprocher de celle des crus cognacais.

Les premiers repérages ne sont pas assez fins. Ils vont s'appuyer sur les élus mais aussi croiser les données avec celles du BNIC.

Le bon exemple de Gondeville et de son école

C'était il y a un an. Une pétition des parents d'élèves de l'école communale tombait sur le bureau de la maire Elisabeth Dumont. L'objet: la pulvérisation de pesticides par les viticulteurs jouxtant l'école. Un moment forcément délicat pour la jeune élue, un an à peine après sa première élection au poste de maire. Elle a raconté ce moment hier à la réunion et les solutions trouvées qui ont anticipé en quelque sorte l'arrêté préfectoral à venir.

Comment s'y prend-on quand il faut réunir des parents inquiets et des viticulteurs obligés de traiter?

Elisabeth Dumont. J'ai voulu tout de suite ne stigmatiser personne. Le viticulteur était conscient du problème mais il y avait des périodes où cela était difficile de ne pas pulvériser, quand il fallait lutter contre la flavescence dorée.



Il y a un an, Elisabeth Dumont a réuni viticulteurs, enseignants et parents d'élèves à la suite d'une pétition de ces derniers.

Photo M.-A. B.

Quelles ont été les solutions mises en place?

Nous avons réuni tout le monde en mairie. On a repris les horaires d'entrée, de sortie d'école et des ré-

créations. Les deux viticulteurs les plus proches se sont engagés à respecter ces horaires. Ils ont aussi annoncé leur volonté de se doter d'un matériel de confinement.

Les horaires de l'école et du traitement sont-ils toujours compatibles?

Quand il y a des périodes où le viticulteur ne peut pas faire autrement, il prévient par téléphone la directrice la veille pour que les enfants puissent rester à l'intérieur. Cela arrive rarement et si c'est le cas, le viticulteur a bien téléphoné pour prévenir. Depuis, chacun vit en bonne intelligence.

Cet arrêté aura-t-il des conséquences sur Gondeville?

Même si nous avons déjà mis en place certaines de ses mesures, je vais très rapidement organiser une réunion ouverte à tous pour expliquer le projet et ses conséquences. Je vais inviter tous les viticulteurs du village, et pas seulement ceux qui ont des vignes à proximité de l'école.

Reynaud et «les inepties» de Sourisseau

La réponse n'a pas tardé. Quelques heures après la parution dans CL de l'interview de Jérôme Sourisseau regrettant que Marie-Line Reynaud ait été «incapable de débloquent la mise à deux fois deux voies de la RN141» (lire CL d'hier), la députée a réagi par un communiqué pour «ne pas laisser dire de telles inepties».

Après avoir expliqué qu'«il y a aussi un autre axe majeur, la RN10» dans sa circonscription et qu'elle en a «obtenu la mise à deux fois deux voies entre Reignac et Chevanceaux», la députée socialiste revient sur le dossier de la RN141 : «Nous avons obtenu, grâce au travail concerté de l'ensemble des acteurs, la plus grosse enveloppe de l'État en Poitou-Charentes [533 millions d'euros, NDLR], pour le Plan de moderni-

sation des itinéraires (PDMI)». Sans oublier de rappeler que ce plan, dont 78,6 millions d'euros ont été fléchés sur la RN141, a été «validé et signé par François Bonneau, le président du conseil départemental dont Jérôme Sourisseau est le vice-président». Et que «du temps où tout était à droite, rien n'avait avancé».

Une mise au point qui se termine par un tacle aux ambitions du maire UDI de Bourg-Charente, intéressé par la présidence de la future agglomération : «J'ai œuvré pour les routes et les dossiers que j'ai portés ont abouti, mais il est vrai que je ne cours pas après les mandats (...) J'ai choisi contrairement à d'autres, de m'appliquer le non-cumul, étant disponible à 100% pour traiter et travailler sur les dossiers de la circonscription».



La députée Marie-Line Reynaud a brocardé un Jérôme Sourisseau qui «court après les mandats».

Photo archives Renaud Joubert

SAINT-BRICE

Un lotissement de 19 maisons en projet

Jean-Claude Tessendier qui a été submergé d'appels téléphoniques à la suite de l'article CL paru le 13 avril, concernant l'augmentation qu'il a annoncée de 17% des taxes locales, tient d'abord à préciser : «Les propos rapportés ne visaient pas les adjoints qui ont voté cette augmentation, mais les simples conseillers. Pourtant, ceux-ci connaissaient déjà cette intention de vote qui leur avait été communiquée lors du débat d'orientation budgétaire auquel ils ont participé. Le budget 2016 a été voté à l'unanimité, moins une abstention.» Le maire souligne également que «la part communale de l'augmentation qui sera due par le contribuable ne sera que de 7%».

Avant la réunion du conseil municipal, Gérard Marquet, le promoteur d'Angoulême, également chargé des 56 maisons du lotisse-

ment des Chênes situé à Châteaubernard, est venu exposer au maire et à son équipe, le projet d'implantation de 19 maisons sur le terrain vague des Grandes-Ver-sennes, entre la salle des fêtes et la route de Nercillac (D15). «Les propriétaires vont former un syndicat qui gèrera les parties communes. Celles-ci devront comporter au moins 10% d'espaces verts. Il y aura une bande d'espace vert de 4 000 m² en bordure de la D15», a précisé le promoteur qui ne peut encore se prononcer sur la question de savoir qui se chargera des enrobés de voirie : commune ou promoteur ?

Les 19 lots de 550 m² chacun environ, seront viabilisés fin 2016. Prochaine étape dans un mois avec la réunion des concessionnaires. «Nous avons déjà l'expérience des lotissements récents de l'Alouette et des Groies», a observé le maire.

■ GIMEUX

GrandCognac et «les rêves les plus fous» de la maire

Chantal Nadeau, maire de Gimeux, s'est félicitée de l'aide de 180 000 euros apportée à sa commune par GrandCognac. «Dans mes rêves les plus fous, j'avais imaginé un maximum de 50 000€», a confié la maire à ses adjoints et conseillers municipaux réunis mardi soir.

«Cette enveloppe qui nous permet de boucler le budget lotissement, ne va faire que fleurir. Elle va repartir directement dans les caisses du fisc pour régler un arriéré de TVA dû par la commune sur la vente de maisons du lotissement construit aux frais de la mairie», a poursuivi l'élue qui a rappelé le sauvetage entrepris par GrandCognac auprès de quatre communes en difficulté à différents titres: Ars, Gimeux, Bréville et Louzac. Dans sa com-



Chantal Nadeau, maire.

Archives S. U.

mune, la taxe d'habitation est fixée à 9,80%, la taxe foncière sur le bâti à 16,06 %, et la taxe sur le foncier non bâti à 46,07 %.

De son côté, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse de 17,73 % à 16,37 %.

■ LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Comptes 2015 et affectation des résultats au menu des élus

Lors du dernier conseil municipal tenu lundi soir, Lilian Jousson, maire, et son équipe ont communiqué les résultats 2015 des comptes de gestion et administratifs, affectés au budget 2016.

17 068,17 euros constituent l'excédent d'investissement, tandis que le résultat de fonctionnement de 55 160 euros est reporté. Le compte administratif se clôture avec un déficit d'investissement de 1122,71 euros.

Taxes locales 2016. La taxe d'habitation 2016 passe de 8,70 % en 2015, à 9 % en 2016. 12,50 %

pour le foncier sur le bâti, au lieu de 12,15 % en 2015. 37 % pour le foncier non bâti, au lieu de 36,15 % en 2015. Soit 1,75 % d'augmentation.

Budget 2016. Deux contraintes fortes apparaissent: la baisse de 32 000 euros en deux ans de la dotation forfaitaire de l'État. Elle s'établit à 15 315 euros. Un fonds de péréquation élevé, dont la hausse en 2016 sera compensée par GrandCognac. Impôts et taxes constitueront 56 % des recettes de fonctionnement, à hauteur de 762 741 euros.

Les conseillers refusent l'augmentation des taxes

«On a 400 000 € à sortir pour les travaux concernant la traverse de bourg (D732)», a fait valoir Christian Decoodt, maire, lors de la réunion du conseil municipal tenue lundi soir, quand il a réalisé l'opposition de son équipe à le suivre sur l'augmentation de 2% qu'il préconisait, en matière de taxes locales. Non seulement la dotation globale de fonctionnement est passée de 41 000 € en 2014, à 19 500 € en 2016, «Mais il faut se souvenir que le produit des taxes provient pour un quart des particuliers. Les trois autres quarts sont payés par les entreprises», a poursuivi le maire, sans réussir à convaincre son auditoire. Les taxes locales resteront donc à leur taux 2015 (en vigueur depuis 2006). Soit 7,36 % pour la taxe d'habitation, 8,18 % pour la taxe foncière sur le bâti, 33,91 % pour le non-bâti. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse de 0,2 %, soit 9,34%.

Budget primitif 2016. Les 1 305 535 € en section de fonctionnement sont censés équilibrer les 356 730 € d'investissement inscrits au budget 2016. Le total des subventions accordées croît de 500 € par rapport à 2015, soit 11 500 €. Ligne de trésorerie: 100 000 € seront empruntés à un taux de 1,5%.

Personnel. La nomination d'un agent technique territorial de 2^e classe fait suite à une délibération du conseil sur une modification du tableau des emplois.

Ecofinances. La mise en œuvre des mesures correctives qui s'imposent pour chaque commune, d'après l'étude des bases fiscales «économiques et ménage» demandée par GrandCognac et effectuée par Ecofinances, n'a pas été votée favorablement par le conseil.

Centres de loisirs. Une quinzaine d'enfants des centres de loisirs de Château-bernard viendront camper sur le terrain de foot, l'été prochain.

«400 classes sans enseignant par jour»

Occupations d'écoles, tractages, «pique-niques de la colère»: face au problème endémique en Seine-Saint-Denis du non-remplacement des professeurs absents, des parents et des enseignants organisaient hier des actions dans près de 200 écoles et collèges du département. Selon le décompte des parents, «400 classes du primaire sont sans enseignant chaque jour en Seine-Saint-Denis», affirme un communiqué du mouvement, qui exige «un enseignant formé devant chaque classe tous les jours de l'année scolaire». «Il ne faut pas s'étonner d'avoir des difficultés dans le vivier de remplacement lorsqu'il a été anéanti

pendant des années» et le reconstituer «prend du temps», a déclaré Najat Vallaud-Belkacem à la sortie du conseil des ministres. Selon la ministre de l'Éducation nationale, «là où le précédent quinquennat avait supprimé 1 600 postes de remplaçants, nous en avons recréé plus de 2 000 depuis 2012». Les villes de Montreuil, où plus de 30 écoles sont concernées par ces actions sur les 49 de la commune, de Saint-Ouen, Aubervilliers et Saint-Denis sont les plus mobilisées. Devant ces quatre mairies, des «pique-niques de la colère» étaient organisés à la mi-journée avant un rassemblement à 15h-près du

ministère. «Les témoignages se multiplient», expliquent les organisateurs: «une enseignante avec 60 enfants de maternelle durant toute une journée; des parents sommés de prendre des congés pour garder leur enfant; une remplaçante ivre devant des CP». Pour lutter contre ce problème endémique qui fait perdre une année de scolarité aux élèves du département, la FCPE 93 a proposé de recruter dès à présent «les 100 à 150 personnes sur liste complémentaire du concours 2015». Le ministère a renouvelé cette année le concours «exceptionnel de recrutement, qui n'existe que pour l'académie de Créteil dont dépend la Seine-saint-Denis.

